



LA VOIE BLEUE MOSELLE-SAÔNE : TALMAY À SEURRE

Talmay à Seurre

Niveau de difficulté : **facile**

Durée : **7h**

Longueur : **83,2 km**

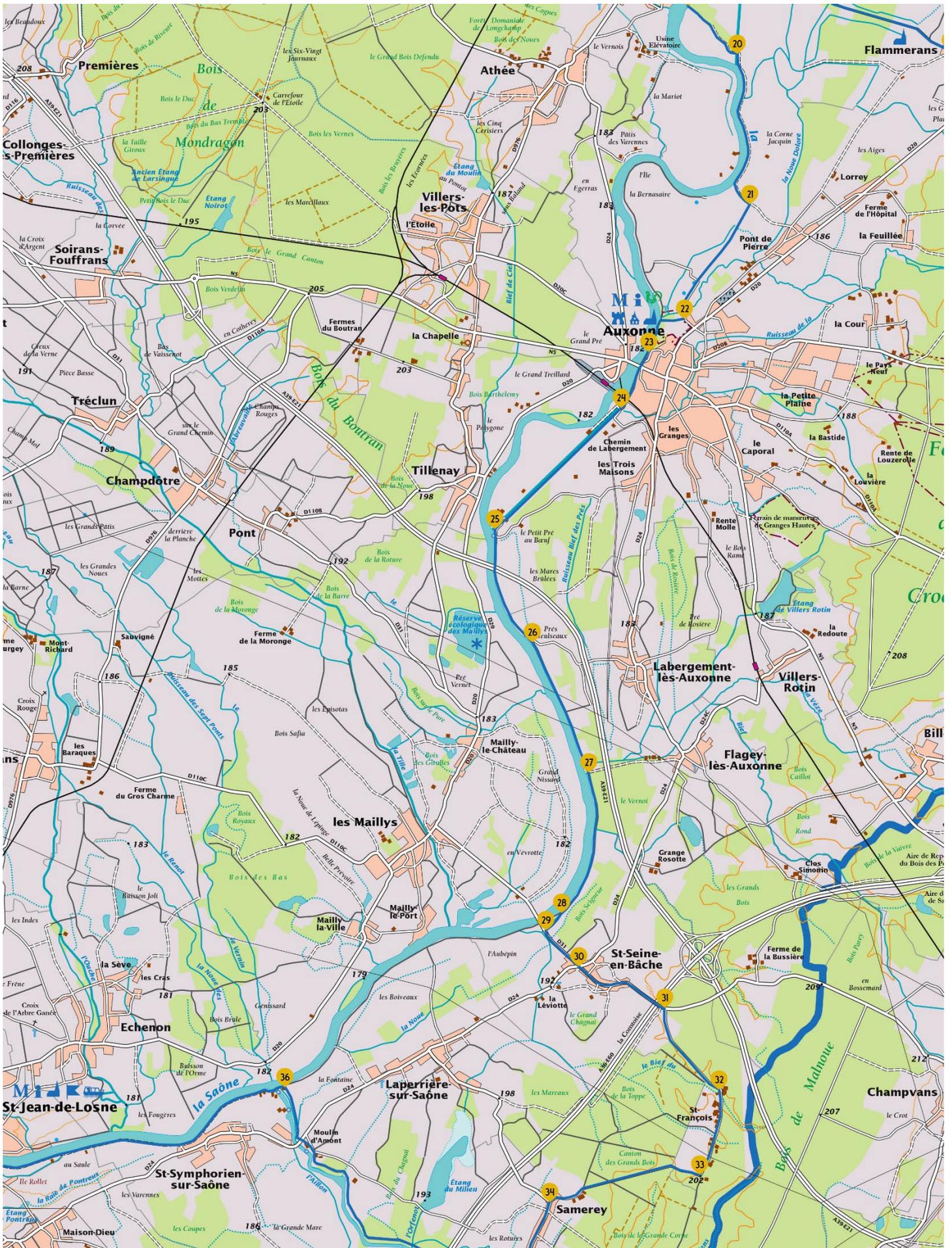
Lieu de départ : **parking du Château de Talmay**

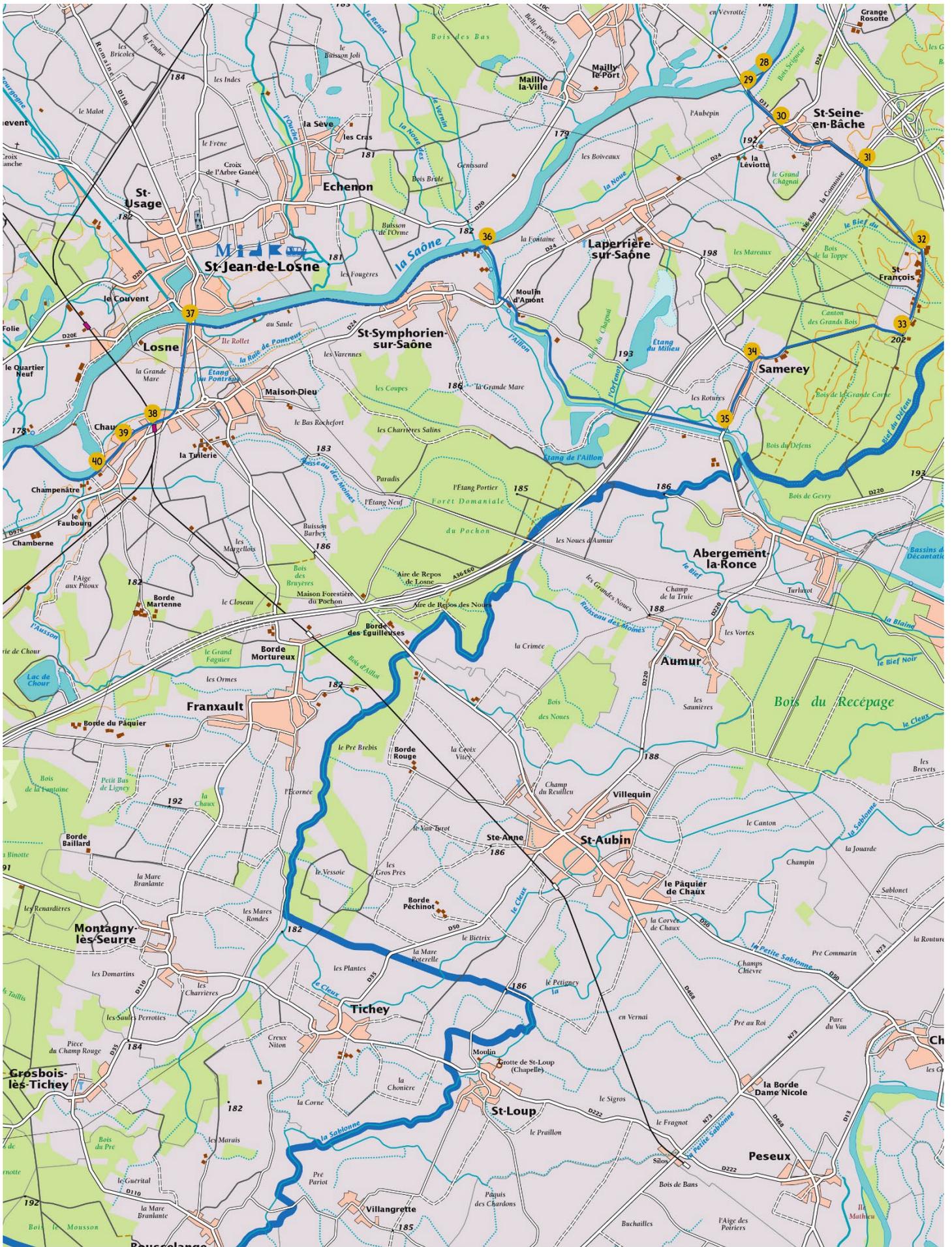


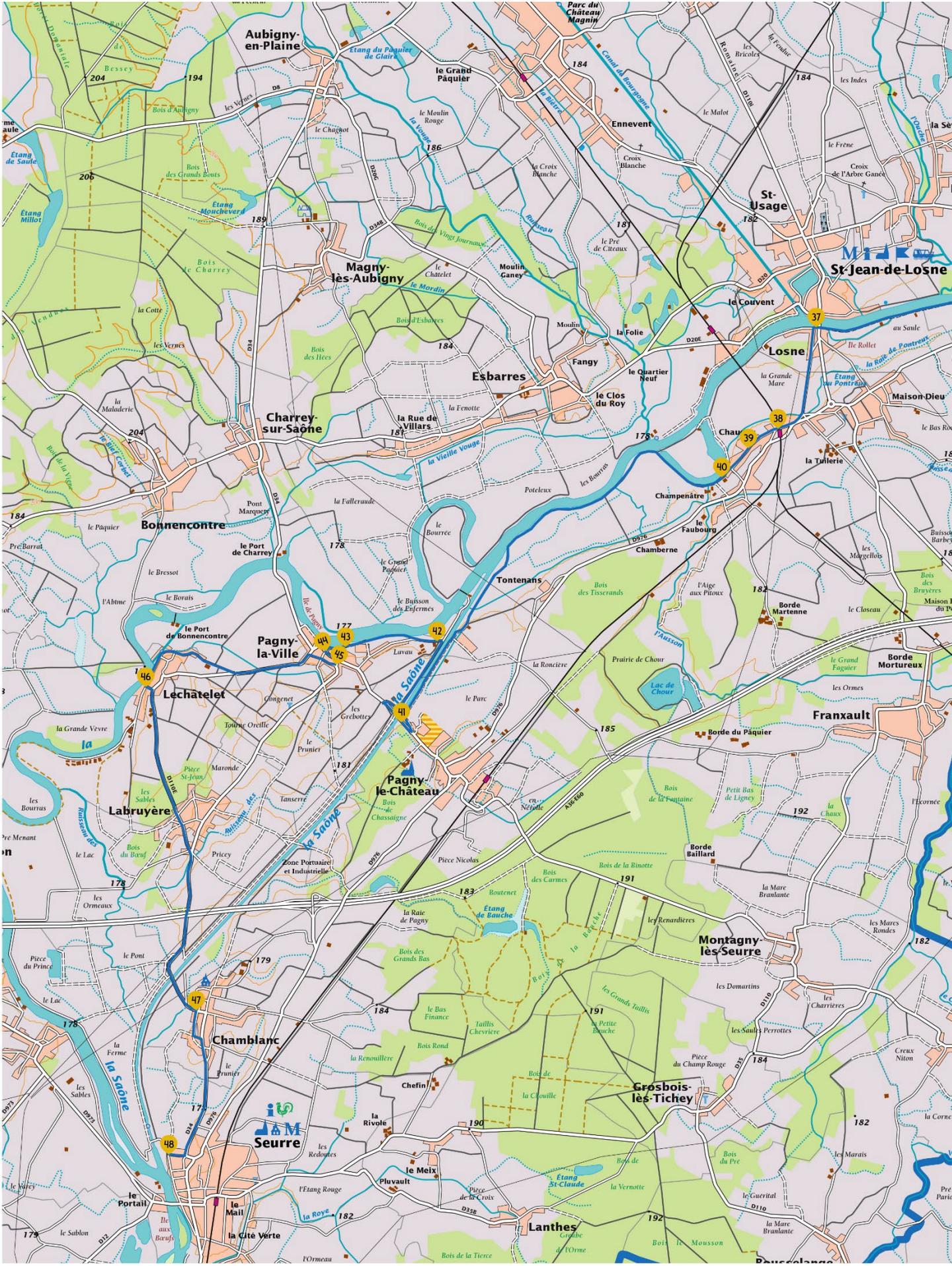
Vous pouvez retrouver le circuit complet en téléchargeant gratuitement notre appli, [Balades en Bourgogne](#), sur **App Store** et **Google Play Store**

LA VOIE BLEUE MOSELLE-SAÔNE : TALMAY À SEURRE











LA VOIE BLEUE MOSELLE-SAÔNE : TALMAY À SEURRE



Talmay à Seurre

Niveau de difficulté : **facile**

Durée : **7h**

Longueur : **83,2 km**

Lieu de départ : **parking du Château de Talmay**

Rien de tel que les bords de Saône pour filer dardard vers les grands crus tout en ondulant tranquillement dans une ambiance champêtre. Depuis sa source dans les Vosges, la rivière traverse la Haute-Saône, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et l'Ain pour rejoindre le Rhône.

Côté Côte-d'Or, cette véloroute qui relie Talmay à Seurre, est un itinéraire qui offre des paysages typiques et la fraîcheur des bases de loisirs familiales, comme celle de Pontailler-sur-Saône. Au total, 410 kilomètres, de Corre à Lyon, et une infinie variété de paysages au coeur de la Bourgogne puis du Beaujolais.

DESCRIPTIF DU CIRCUIT

Du point 25 au point 31 : vous êtes sur une voie verte donc sur un tracé non autorisé aux véhicules motorisés, mis à part ceux bénéficiant d'une autorisation.

Du point 31 au 37 : vous êtes sur une véloroute qui est une route à faible circulation mais sur laquelle vous pourrez côtoyer des véhicules motorisés.

À partir du point 37 et jusqu'à St-Symphorien, vous êtes sur une voie verte et notamment sur un des tronçons de l'Eurovélo6.

01 Passer sous la voie ferrée et continuer sur 3,5 km en ligne droite avant de bifurquer à droite et rejoindre le bord de Saône sur la RD25.

02 Suivre cette route jusqu'à Heuilley-sur-Saône : dans le village, prendre la 1^{ère} route à gauche,

03 puis la 1^{ère} à droite. Continuer sur 350 m jusqu'au panneau « stop ».

04 Là, prendre à gauche,

05 puis à droite avant le pont enjambant le canal.

06 Ce chemin de halage de 1,5 km est en site propre et aboutit à une passerelle qu'il faut traverser, pied à terre pour ne pas risquer une glissade et une chute par-dessus les garde-corps.

- 07** À la sortie de cette passerelle, prendre à gauche et continuer tout droit : on passe devant un parking « Voie Bleue » (voie partagée de 400m de la passerelle jusqu'au parking), puis sur une bande roulante réduite à 1 mètre pour laisser apparents les pavés du chemin de halage.
- 08** Longer la Saône pendant 3,5 km pour arriver au port de Pontailler-sur-Saône. Toute la traversée de cette commune se fait en circulation partagée.
- 09** Arriver au pont de Pontailler-sur-Saône et emprunter ce dernier pour passer au-dessus de la Saône (RD959) et prendre la 1ère à droite après le pont pour longer la Saône en rive gauche. Après 1,3 km, la Voie Bleue est à nouveau en site propre pendant toute la traversée du bois de Pontailler (1,5 km).
- 10** On aboutit ensuite sur la RD116 (route fréquentée). Après avoir quitté le bord de Saône,
- 11** Prendre à gauche en direction de Vielverge (on peut rejoindre l'itinéraire Vaux –Lamarche, et à terme rejoindre Dijon, en prenant à gauche). La circulation sur cette route départementale doit se faire avec précaution ; on l'emprunte pendant 3,7 km jusqu'à Vielverge ;
- 12** Prendre la 1ère à droite, puis à droite
- 13** Encore au croisement de la RD20 en direction de Soissons-sur-Nacey.
- 14** Au bout de 400 m, prendre le chemin à droite en direction de Flammerans que l'on atteindra par cette voie en site propre pendant 700 m avant d'aboutir à un croisement,
- 15** Prendre à gauche puis tout de suite à droite en empruntant la RD20d pendant 3 km en direction de Flammerans.
- 16** Au centre de Flammerans, on quitte la RD20d juste après l'église en tournant à droite (direction Auxonne), puis encore à droite au croisement suivant.
- 17** Arrivée au calvaire, prendre toujours à droite et rejoindre la Saône 3,2 km plus loin. Une fois le bord de Saône atteint (parking Voie Bleue à proximité)
- 18** Prendre à gauche en longeant la Saône, passer l'allée bordée de platanes et
- 19** Prendre le pont à droite franchissant le canal de dérivation.
- 20** Suivre la route contournant le périmètre de captage d'eau potable et franchir à nouveau le canal (2 km séparent les deux ponts). Longer, en prenant à droite après le pont, le bord de Saône pendant 1,8 km (passage sous le pont de la future LGV) avant d'atteindre un parking Voie Bleue.
- 21** Suivre la route à gauche pendant 500 m puis bifurquer à droite (direction Auxonne)
- 22** Continuer sur le chemin avant de prendre à droite (au bout de 2 km),
- 23** Direction Auxonne et franchir les chicanes (site propre jusqu'à la fin).

- 24 Continuer ce chemin** et prendre à gauche en arrivant en bord de Saône pour rejoindre le port d'Auxonne et passer sous le pont où se situe la fin provisoire de cet itinéraire. Continuer tout droit.
- 25 Poursuivre tout droit** en suivant le chemin.
- 26 À noter la présence d'un parking** voiture et d'une aire de pique-nique.
- 27 Aller toujours tout droit** en suivant le chemin.
- 28 Aller tout droit.** À noter, la présence d'un parking pour les voitures.
- 29 Prendre la D31 en tournant à gauche en direction de Saint-Seine-en-Bâche.** Attention, vous quitter la voie verte, qui est réservée aux véhicules non motorisés, pour rejoindre la véloroute, qui emprunte des routes à faible circulation mais sur laquelle vous pourrez croiser des véhicules motorisés.
- 30 Continuer tout droit sur la D31,** direction Dole.
- 31 Tourner à droite pour prendre la C4** en direction de Saint-François.
- 32 Tourner à droite sur la C6** en direction de Samerey.
- 33 Tourner à droite sur la C6** en direction de la Forêt de Samerey
- 34 Au carrefour, prendre légèrement sur votre gauche** en direction de Labergement-la-Ronce.
- 35 Tourner à droite avant le pont** pour rejoindre la voie verte se situant sur le chemin de halage du Canal du Rhône au Rhin et continuer jusqu'à Saint-Symphorien-sur-Saône.
- 36 Prendre la direction de Saint-Jean-de-Losne,** en rive gauche de la Saône (itinéraire interdit aux véhicules motorisés). Au bout de 4 km, passer sous le pont franchissant la Saône
- 37 Prendre la route à gauche 100 m** après le pont en direction de Chaugey (1,2 km).
- 38 À Chaugey, emprunter la D976** (à droite) pour passer au-dessus de la voie ferrée
- 39 Prendre la 1ère voie à droite en bas du pont** pour passer dans un quartier résidentiel.
- 40 Continuer sur la rive gauche en direction de Seurre** sur la portion goudronnée. Suivre la Saône puis le Canal.
- 41 Avant le pont de la D34,** sortir à gauche. À l'intersection avec la route tourner à droite direction Pagny-la-Ville (suivre signalisation Voie Bleue, EuroVélo 6).
- 42 Continuer tout droit sur la route en direction de Pagny-la-Ville** en passant sur le pont. Puis prendre la première rue à droite et suivre l'indication parking "Voie Bleue".

43 Au niveau du parking tourner à gauche pour reprendre la véloroute et longer la Saône jusqu'à Pagny-la-Ville. Après l'aire de pique-nique prendre à gauche par la ruelle de l'Abreuvoir.

44 À l'église tourner à gauche, passer devant le monument aux morts, puis tourner à droite 50 m plus loin rue de la Place.

45 Au stop tourner à gauche puis 1ère à droite. (À l'intersection entre la rue de la Croix de Mission et la rue Truchot, tourner à droite). Au bout de la rue Truchot tourner sur la D110e. À 930 m tourner à droite rue de la Grande Cour, puis longer la Saône.

46 Au monument, prendre la rue du Monument à gauche, puis à droite la D110e. Traverser Labryère en restant sur la D110e puis continuer sur la D34. Passer sous le pont de l'A36, puis sur le pont de la Saône direction Chamblanc.

47 À Chamblanc prendre à droite rue du Château, rue Venesey, puis à droite la D34 jusqu'à Seurre.

48 À Seurre, suivre les indications "Voie Bleue" qui permettent de rejoindre La véloroute en direction de Trugny puis Verdun-sur-le-Doubs.